

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Cégep de Matane

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Gestion et exploitation d'entreprise agricole (152.03)

Mai 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Cégep de Matane s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Cégep de Matane a évalué le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* (152.03) et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 22 juin 2000. Ce rapport comporte deux parties traitant respectivement de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation de programmes et de l'autoévaluation du programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* (152.03), et il a été dûment adopté par le conseil d'administration du Collège. Un comité d'experts présidé par un commissaire¹ a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 4 et 5 octobre 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Cégep de Matane selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

-
1. Présidé par le commissaire, M. Jacques L'Écuyer, le comité de visite était composé de M^{me} Louise Beaulieu, professeure au Collège de Valleyfield, de M^{me} Diane Lequin, professeure en gestion et exploitation d'entreprise agricole au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, et de M^{me} Sophie Poirier, conseillère pédagogique au Cégep de la Gaspésie et des Îles. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, M. Jean-Pierre Gaudreau, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Ce collège public d'enseignement général et professionnel, dont la population étudiante à plein temps est d'environ 720 élèves, offre trois programmes d'études préuniversitaires⁴ ainsi que neuf programmes techniques⁵.

La politique d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission, le 3 juillet 1996. À cette occasion, la CEEC jugeait que la politique contenait tous les éléments requis pour la réalisation de travaux de qualité, et pour une insertion harmonieuse de la fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. Elle appréciait en particulier les sections sur les principes, les finalités et les objectifs de la politique, sur la critériologie d'évaluation ainsi que sur le suivi de l'évaluation. Elle formulait par ailleurs quelques remarques concernant les aspects suivants : la présentation de l'énoncé de politique et du guide d'évaluation; la définition de l'équipe-programme; la description des fonctions du système d'information; la précision des indicateurs et des informations à colliger; le recours à des personnes-ressources de l'extérieur dans la démarche d'appréciation de la valeur des programmes. Le texte de la PIEP utilisé par le Collège pour l'autoévaluation du programme de *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* (152.03) est une version révisée en juin 1998 de la politique évaluée par la CEEC en 1996. En réponse aux remarques faites par la Commission, les modifications de 1998 visent à mieux établir les liens entre certaines parties de la Politique et le Guide d'évaluation (en annexe à la politique) et elles apportent des clarifications au système d'information (7^e partie du Guide).

Le programme de *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* (152.03) a été implanté au Collège de Matane en 1983. Ce programme, qui est rattaché à la famille de programmes des Techniques biologiques (100), est défini par compétences depuis 1993. Dans sa version actuelle, le programme est composé de 26 2/3 unités de formation générale et de 63 2/3 unités de formation spécifique pour un total de 90 2/3 unités. La formation spécifique comprend 44 1/3 unités de tronc commun, 4 1/3 unités rattachées à la spécialisation *Productions animales* ou à la

-
4. Sciences de la nature, Sciences humaines (profil général et profil administration) et Arts et lettres (profil Arts visuels et profil Lettres).
 5. Techniques administratives en alternance travail-études (spécialité Finance), Techniques de l'informatique (spécialité Informatique de gestion), Techniques de photographie, Techniques de tourisme en alternance travail-études (spécialité Accueil et guidage touristique et spécialité Mise en valeur de produits touristiques), Aménagement et urbanisme, Techniques de l'électronique industrielle (spécialité Instrumentation et automatisation et spécialité Électrodynamique), Soins infirmiers, Gestion et exploitation d'une entreprise agricole (spécialité Productions animales) et Techniques d'intégration multimédia.

spécialisation *Productions végétales* et 14 2/3 unités au choix de l'établissement parmi une liste de cours liés aux spécialisations.

Au Cégep de Matane, le Département d'agriculture est le maître d'œuvre de ce programme qui est offert à environ 30 élèves des trois années confondues dont la majorité (66 %) proviennent du milieu agricole. L'une des particularités du programme offert au Collège est sa structure modulaire regroupant les élèves de l'ensemble du programme à chacune des trois parties de la formation (gestion, phytotechnie et zootechnie) offertes en rotation aux trois ans.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

Le choix du programme à évaluer a été fait selon les consultations prévues et conformément à la règle établissant qu'un programme doit être évalué en profondeur à tous les dix ans. Le plan annuel d'évaluation, adopté par le conseil d'administration, présente les deux raisons qui ont amené le Collège à évaluer le programme de *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* (152.03), programme qui est élaboré par compétences et qui fait actuellement l'objet d'une révision pour transformation en objectifs et standards : d'une part, le Collège voulait analyser le défi que représente la mise en œuvre d'un programme élaboré par compétences pour pouvoir en tirer profit à l'occasion de l'implantation d'autres programmes révisés selon la même approche; d'autre part, le Collège voulait s'assurer de récupérer, pour la nouvelle version de ce programme (dont l'implantation se fera en 2001), les éléments, activités, méthodologies et modes de gestion qui méritaient d'être conservés. Enfin, la visite a montré que la préoccupation des professeurs sur la pertinence de la mise en œuvre modulaire du programme avait également justifié son évaluation.

Le système d'information sur les programmes d'études

Les données descriptives, perceptuelles et statistiques prévues par la politique sont en lien avec les sous-critères retenus ainsi qu'avec les indicateurs du système d'information décrit dans la PIEP et elles sont intégrées au devis d'évaluation. Elles ne proviennent cependant pas d'un système d'information sur l'ensemble des programmes. L'implantation de celui-ci sera complétée en 2000-2001 selon un plan d'action adopté par le conseil d'administration et à la réalisation duquel une ressource professionnelle a été dédiée. La Commission invite le Collège à poursuivre et à achever l'implantation de son système d'information des programmes.

Le déroulement du processus d'évaluation

La démarche d'évaluation est généralement conforme à la PIEP. Une personne a coordonné les travaux comme cela est prévu par la politique. L'équipe-programme, dont les activités ont été boycottées pendant la durée de la négociation de la convention collective, n'a cependant pas joué son rôle dans l'évaluation du programme, en particulier pour la préparation et la recommandation du devis. Par ailleurs, contrairement à ce qu'indique la politique, aucun professeur de la formation générale n'a fait partie du comité d'évaluation. La suspension des réunions du comité d'évaluation, pendant le boycott, a entraîné la modification de l'échéancier sans interrompre les travaux d'évaluation.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Le devis d'évaluation consiste en un tableau précisant, au regard de chaque critère retenu, les questions posées, les objets d'évaluation, les personnes responsables, les moyens ainsi que l'échéancier. Ce devis permettrait d'évaluer le programme dans son ensemble, mais la place accordée à la formation générale se limite à l'identification des objectifs du programme auxquels les cours d'anglais, de français et de philosophie contribuent. Même si cette composante venait d'être évaluée, certains aspects en lien direct avec la formation spécifique (formation générale propre, taux de réussite) auraient pu être examinés. La Commission rappelle l'importance de considérer toutes les composantes d'un programme lorsqu'on décide de l'évaluer en profondeur. Quelques enjeux sont identifiés dans l'introduction du rapport (l'adéquation entre la formation et l'emploi, la planification de l'enseignement et le soutien à la réussite, le degré de réalisation des objectifs du programme, l'adéquation des ressources et la gestion du programme) ainsi que dans la présentation historique du programme (l'entrepreneuriat agricole, les nouvelles technologies, le concept d'agriculture durable), et les critères retenus dans le devis permettent d'examiner les

éléments qui découlent de ces enjeux. Ces derniers ne sont cependant pas décrits dans le devis d'évaluation comme cela aurait dû se faire. Le Collège reconnaît d'ailleurs ce manque puisqu'il se propose de présenter dorénavant la problématique du programme dans le devis d'évaluation afin de permettre aux différents intervenants du programme de mieux contextualiser les enjeux. La Commission invite le Collège à apporter, à sa démarche d'évaluation, cette modification envisagée dans le rapport.

La collecte des données perceptuelles

Pour apprécier le programme selon les critères d'évaluation retenus, un questionnaire spécifique a été rédigé pour chacun des trois groupes suivants : les finissants (diplômés et non diplômés du programme de 1993 à 1998), les élèves (finissants de 1997 et de 1998 diplômés et non diplômés du programme, élèves de la 2^e année du programme, élèves de la 3^e année du programme) et les employeurs et/ou associés. Pour la collecte des données auprès des professeurs de la formation spécifique et des disciplines contributives, trois grilles d'information ont été élaborées portant respectivement sur les objectifs du programme en lien avec les cours, sur les types d'enseignement pratiqués et les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours en fonction des objectifs du programme ainsi que sur la charge de travail demandée aux élèves. Pour la collecte des données auprès des professeurs de la formation générale, une grille d'information a été élaborée sur les objectifs du programme en lien avec les cours. Le Collège s'est adressé à la totalité des personnes concernées, les taux de réponse obtenus sont élevés (sauf dans le cas des employeurs), les questions posées sont claires, et les conditions ainsi que les consignes de passation des questionnaires sont adéquates. En plus de ces questionnaires, des entrevues ont eu lieu avec les finissants, les élèves, les employeurs ainsi que certains intervenants du milieu socio-économique. Des réunions départementales se sont également tenues sur l'analyse des données. La Commission souligne la diversité des formules utilisées par le Collège ainsi que la richesse des données recueillies.

La réalisation de l'évaluation

La Commission a examiné la réalisation de l'évaluation du programme selon les quatre aspects suivants : la pertinence des données recueillies, la qualité de l'analyse, la pertinence des conclusions et des actions envisagées.

Les données recueillies

Les données sur la pertinence, la cohérence, l'encadrement des élèves, les ressources humaines ainsi que sur la gestion dressent un portrait d'ensemble de la situation : la consultation des employeurs et de certains intervenants du milieu sur la pertinence de la formation a mis en valeur l'importance de l'entrepreneurship et de la connaissance de l'anglais; la grille de correspondance des cours aux objectifs du programme est claire et les données sur l'analyse de la charge de travail demandée aux étudiants sont détaillées; les mesures d'aide à l'apprentissage, la formation, l'expérience, les activités de perfectionnement et la tâche d'enseignement des professeurs ainsi que les mécanismes de gestion sont décrits avec précision. Sur d'autres dimensions, la collecte des données est cependant incomplète : les élèves n'ont pas été consultés sur les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours de formation générale, même si les échecs y sont fréquents, ni sur l'adéquation des ressources matérielles aux besoins de la formation; enfin, la grille d'évaluation des stages n'a pas été jointe aux annexes.

L'analyse

Le Collège fait une analyse détaillée et rigoureuse de la pertinence et de la gestion du programme ainsi que de l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de la formation. Toutefois, l'analyse de la cohérence du logigramme modulaire aurait dû être plus poussée afin d'évaluer l'impact de l'ordre des modules, en particulier de celui de la gestion de l'entreprise agricole, et d'examiner la problématique de reprise des cours échoués. De même, la justification du choix des cours déterminés par l'établissement en fonction des spécialisations aurait pu être mieux étayée. Sur le plan de l'adaptation des méthodes pédagogiques, une analyse plus approfondie aurait mieux fait comprendre les conclusions dégagées et les actions envisagées. L'étude de l'efficacité du programme aurait dû être complétée par l'analyse du taux de réussite des cours ainsi que par un examen comparé des taux de réussite des cours selon le niveau des élèves (1^{re} année, 2^e année ou 3^e année). Enfin, l'évaluation des apprentissages est la partie la moins documentée du rapport, l'analyse ne s'appuyant que sur l'examen de deux plans d'études. De plus, cette analyse ne permet pas de vérifier l'atteinte des objectifs visés. En conséquence, compte tenu des remarques précédentes,

la Commission recommande au Collège, dans ses prochaines évaluations, d'approfondir ses analyses en fonction des principaux enjeux du programme.

Les conclusions

La Commission apprécie la justesse des conclusions du Collège et les entérine au regard de la pertinence, de la cohérence, des ressources et de la gestion du programme ainsi que de l'encadrement des élèves. Elle considère cependant que le recours à des données plus appropriées sur le taux de réussite des cours de même qu'une analyse davantage approfondie de l'adaptation des méthodes pédagogiques ainsi que des méthodes et instruments d'évaluation des apprentissages auraient permis au Collège de faire une évaluation plus complète du programme.

Les actions envisagées

La Commission considère que les actions envisagées par le Collège en lien avec l'évaluation de la pertinence, de la cohérence, des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, des ressources et de la gestion du programme sont adéquates. Cependant, en rapport avec l'efficacité et l'évaluation des apprentissages, les actions restent vagues.

Le suivi de l'évaluation

Le rapport remis à la Commission comprenait une évaluation globale de la mise en œuvre du programme comportant l'identification des trois points forts et des trois points à améliorer ainsi qu'un ordre de priorité à donner aux actions envisagées liées aux critères d'évaluation. Les professeurs rencontrés lors de la visite adhèrent à ces actions et sont prêts à contribuer à leur mise en œuvre.

Selon la Commission, cet ordre de priorité ne tient pas toujours compte de l'importance des faiblesses identifiées par l'évaluation. Cette lacune a cependant été largement corrigée par le *Plan d'action triennal suite à l'évaluation du programme* remis par le Collège au moment de la visite et alors en voie d'adoption par la commission des études. En effet, pour chaque action envisagée, ce document ajoute des précisions utiles, identifie les personnes responsables de sa mise en œuvre et établit un échéancier de réalisation.

Conclusion

Cette évaluation a permis au Collège d'expérimenter sa politique institutionnelle et de développer son expertise en matière d'évaluation. Elle lui aura aussi permis d'examiner l'état de santé du programme de *Gestion et exploitation d'entreprise agricole*.

En matière de conformité de la démarche d'évaluation, la Commission considère que le Collège a respecté le mode de détermination du programme prévu par sa politique, que les travaux d'évaluation se sont globalement déroulés comme le prévoit la PIEP et que les données prévues ont été utilisées même si le système d'information était encore en voie d'implantation.

En matière d'efficacité de la démarche d'évaluation, la Commission reconnaît la précision du devis préparé par le Collège et elle souligne la qualité de la collecte des données perceptuelles. Elle apprécie aussi la pertinence des données descriptives et statistiques ainsi que la rigueur du plan d'action remis lors de la visite et l'adhésion qu'il suscite auprès des professeurs. La Commission constate cependant que le devis ne décrit ni la problématique ni les enjeux de l'évaluation du programme et elle considère qu'une place plus importante aurait dû être accordée à la formation générale. Elle estime enfin que certaines analyses pourraient être plus approfondies et certaines conclusions, plus complètes. En conséquence, la Commission recommande au Collège, dans ses prochaines évaluations, d'approfondir ses analyses en fonction des principaux enjeux du programme. De plus, la Commission invite le Collège, à l'avenir, à décrire les enjeux de l'évaluation du programme dans le devis d'évaluation. La Commission juge enfin que le plan d'action triennal du Collège devrait permettre d'améliorer encore la qualité de la mise en œuvre du programme.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Cégep de Matane de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme de *Gestion et exploitation d'entreprise agricole (152.03)*, a été efficace et conforme.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Cégep de Matane accepte la recommandation faite par la Commission et juge le rapport satisfaisant et représentatif de la réalité. Par ailleurs, le Collège a formulé quelques commentaires dont la Commission a tenu compte.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président